

ACCEPTATION DES RISQUES ÉCOLE SUR NEIGE 2024-25

RECONNAISSANCE DES RISQUES :

La pratique du ski et de la planche à neige comporte des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habileté de l'élève, risques que je reconnais et accepte;

RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE :

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus du moniteur;

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter la signalisation et d'agir de façon sécuritaire;

RESPONSABILITÉ DU PARENT/TUTEUR/RESPONSABLE ou PARTICIPANT :

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de ski ou de planche à neige de l'élève est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement;

Le port du casque est recommandé par l'école de ski;

Le parent/tuteur/responsable ou le participant a la responsabilité de divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/planche à neige et des risques inhérents;

SUPERVISION :

Je reconnais que le ski/planche à neige se pratique sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment, ni ne peut intervenir directement en tout temps;

Le moniteur ne peut avoir en tout temps de contact visuel avec son/ses élève(s);

COURS DE GROUPE:

Dans le cadre d'un cours de groupe, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves et le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier à tout moment;

Dans le cadre d'un cours de groupe, l'élève pourrait être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement);

ACCEPTATION :

Je reconnais que la pratique du ski/planche à neige et l'utilisation des remontées mécaniques comportent des risques et dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer l'école de ski de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler;

PRISE DE PHOTOS :

L'équipe de Vallée-Bleue prend régulièrement des photos ou capte des images à des fins de promotion, publicité ou publication publique. Par la présente, je reconnais que le participant mentionné ci-haut puisse apparaître sur ces photos ou images et autorise Mont Vallée-Bleue à les utiliser, et ce, sans aucune rémunération.

Le contrat ayant donné lieu au présent cours offert par l'École sur neige Vallée-Bleue est assujéti (1) d'élire domicile au Québec dans le district judiciaire de la station de ski qui sera le forum de toute réclamation, et (2) que les lois du Québec s'y appliqueront